

Image not found or type unknown



## Comment faire valoir mes droits de pere hors departement?

Par **danylerouge**, le **22/01/2008** à **12:06**

bonjour rnmon ex compagne avec qui j'ai eu une fille de 4 ans demenage dans un autre departement que le mien a plus de 500 km de mon domicilernnous n'avons jamais ete marié ou pacsé.rnquels sont les demarches a suivre pour faire valoir mes droits de pere ? droit de viste ..ect.. rnje voit ma fille le mercredi et le week end habituellement je lui verse une pension alimentaire de 120 euros par mois, je touche un salaire de 900 euros par moisrn ces accords ont ete pris a l'amiable entre nous sans jugement ni decision de justicernj'avoue que je suis un peu perdu car j'ai peur de ne plus pouvoir voir mon enfant apres ce demenagementrnmerci